

←K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU  
-----

OBJET/  
Imputation déplacement  
Ordre Publique.  
-----

Kibungu, le 22 septembre 1961.-

N° 2188 /FIN/DZ.

13  
8



Monsieur le Commissaire de Police, ff. LAMBERT  
à

K I G A L I

Monsieur le Commissaire,

*Vait*  
J'ai l'honneur de vous rappeler pour suite urgente  
ma lettre n° 1999/FIN/DZ du 22 Août dernier dont objet  
ci émarginé.-

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.L

1.19.010.02 00.906



METR à EVIAN 29 juillet 61.

Dest. C.T. n° 2807/1114/P.T.

Reponse a votre message du 15 juillet, concernant  
imputation pour déplacement ordre public, step.  
être en possession crédit police permanent et établi step  
veuillez utiliser votre camion comme d'ailleurs tous  
les véhicules a raison de 1.250 km par mois step.  
puisque d'office je suis facturé pour ce kilométrage  
même si véhicule non utilisé. substep.

Résipolice.

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA.-

(\*) N° 06/2885 /PT.-

Réf. n° : Votre lettre n° 1868  
/FIN/DZ. du 8/8/61.-

Annexe  
Bijlage :

Copie pour information :

- à Monsieur le Chef du Service de la Mécani-  
sation

Objet  
Voorwerp :

**Date d'entrée** / 16/8/61. à KIGALI.-

**A traiter par:** A.T.

**Indicateur** / Nr. 2707/R4/02

*Kompter*

à Monsieur le Comptable du Territoire  
à KIBUNGU;

Monsieur le Comptable Territorial,

En réponse à votre lettre rappelée en réfé-  
rence et confirmant mon message phonie du mois de juillet  
1961, j'ai l'honneur de vous informer que les factures  
TPM. qui seront établies pour transports "Police" avec  
votre camion n° 73.652 seront imputées par moi-même et  
payées par l'Ordonnateur-Trésorier à Usumbura.

En ce qui concerne la réquisition d'un ca-  
mion privé que vous auriez faite avant l'obtention d'un  
véhicule TPM., il n'est pas prévu budgétairement qu'elle  
puisse avoir lieu, à moins que pour un déplacement occasion-  
nel quand il y a carence de véhicule TPM.

Si le montant de la facture n'est pas trop  
élevé, j'essaierai de l'imputer sur un crédit relativement  
peu élevé; il y a donc lieu de me la transmettre. Ce crédit  
est destiné à payer les factures pour mutations, déplacements  
pour soins médicaux ou urgence en ce qui concerne  
les membres métropolitains de la Police.

Le Commissaire de Police ff.  
LAMBERT EL.